



REGLEMENT

Article 1

Les championnats de Ligue (**CIL**) comprennent, pour les filles et pour les garçons, les championnats 11-12, 13-14, 15-16 et 17-18

Soit un total de 8 catégories, filles et garçons confondus.

Article 2

Le Bureau de la Ligue constitue, à chaque nouvelle édition, un Comité des championnats de Ligue, qui veille à leur bon déroulement. Ce comité est composé du Président de la Ligue, de 2 membres du Bureau, des Présidents des commissions jeunes, seniors, seniors + et arbitrage, du Directeur de la Performance et du CTR en charge de la compétition jeunes.

Article 3

Ces championnats sont organisés sur les installations en Ile de France désignés par le Comité des championnats. Ce dernier détermine chaque année les modalités d'organisation de chacun de ces championnats : dates, lieux, surfaces des courts, budget, etc.

Article 3 bis

Droits d'inscription (aux CIL) : 15€ / participant.

Gratuit pour les joueurs ayant participé à leur championnat de Comité.

Article 4

Ces championnats sont ouverts aux joueurs de nationalité française et licenciés dans un club de l'Ile de France.

Les joueurs qualifiés pour un championnat individuel (département et/ou régional) par série de classement conserveront leur qualification, même s'ils ont changé de série aux classements mensuels, ou à la suite d'une modification de classement effectuée par la commission compétente.

Si, à la suite d'un reclassement, un joueur ne peut plus participer à un championnat par série de classement, il pourra faire une demande de qualification exceptionnelle auprès du Comité des championnats.

Article 4bis

L'inscription à ces championnats n'est pas ouverte. La participation aux CIL est uniquement réservée aux joueurs et aux joueuses qualifiés *via* la phase départementale ainsi qu'aux **qualifiés d'office pour la phase régionale, sur proposition du comité de championnat, ou bénéficiant d'une invitation par le comité de tournoi.**

Article 5

Le vainqueur du CIL et les éventuels qualifiés supplémentaires ne pourront pas participer au Championnat de France s'ils n'ont pas le classement minimal requis par le Comité des championnats de France pour y participer (règlements sportifs FFT – Art 60 ter).

Article 6

Les tableaux des Championnats Jeunes seront constitués sur une base maximum de **16 participants** dans toutes les catégories.

Article 7

Toutes les parties sont disputées au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches

Article 8

Ces épreuves sont ouvertes :

- a- sous réserve du classement minimal (cf article 5) :
 - a. aux champions des 8 comités départementaux de l'Île de France
 - b. ou, en cas d'indisponibilité du vainqueur, au finaliste.
- b- à des joueurs exemptés de participation au championnat départemental par le Comité des championnats de Ligue compte tenu de leur position dans la hiérarchie nationale. La liste de ces joueurs sera communiquée à chaque comité après la sortie du classement mensuel de février 2024.
- c- à des joueurs bénéficiaires d'une invitation qui est attribuée par le Comité des championnats de Ligue sur demande du comité départemental.
- d- à des qualifiés supplémentaires ayant obligatoirement participé au championnat départemental et qui sont désignés, à l'issue des championnats départementaux par le Comité des Championnats de Ligue, pour chaque épreuve, afin de compléter les tableaux. Le Comité des Championnats de Ligue, sur proposition de la commission sportive compétente, publiera une liste de suppléants classés suivant un ordre de priorité.

Article 9

Sauf dérogation accordée par le Comité des championnats de Ligue et/ou le Comité des Championnats de France, un joueur ne peut participer au championnat régional que dans sa catégorie d'âge.

Article 10

Seront qualifiés pour les Championnats de France de leur catégorie :

- le champion de Ligue
- des qualifiés supplémentaires dont le nombre sera fourni par la FFT chaque année.



LIGUE
ÎLE DE FRANCE

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS DE LA LIGUE ÎLE DE FRANCE de TENNIS – SAISON 2024 JEUNES

CAHIER DES CHARGES

Désignation des sites organisateurs et dates des championnats :

- CIL 11/12 ans : Du 17 au 20 mai 2024 au Comité des Yvelines de Tennis (Feucherolles – 78)
- CIL 13/14 ans : Du 17 au 18 mai 2024 au TC Plaisir (78)
Du 19 au 20 mai 2024 au Comité des Yvelines de Tennis (Feucherolles – 78)
- CIL 15/16 ans : Du 17 au 20 mai 2024 au Comité des Hauts de Seine (Rueil Malmaison – 92) et RAC (92)
- CIL 17/18 ans : Du 17 au 20 mai 2024 au Comité des Hauts de Seine (Rueil Malmaison – 92) et RAC (92)

Date limite pour les comités de transmission à la ligue du nom des joueurs qualifiés pour le championnat de ligue :
Lundi 22 avril 2024

Date limite de confirmation d'inscription pour les joueurs qualifiés par leur Comité :
Vendredi 26 avril 2024 pour toutes les catégories du CIL jeunes

Surface des courts :

Terres Battues extérieures
Résines couvertes en cas d'intempéries

Balles :

La Ligue fournira les balles de l'ensemble des championnats régionaux. Aucun changement de balles n'est prévu pour ces Championnats.

Limitation du nombre de matches par jour :

Les règlements fédéraux s'appliquent quant à la limitation du nombre de parties par jour mais l'organisateur d'une épreuve du championnat veillera, tant que faire se peut, à ne pas faire jouer plus d'une partie par jour.

Convocations :

Les joueurs inscrits aux Championnats de Ligue devront se rendre disponibles pour la période du Championnat dans leur catégorie.

Obligations de l'organisateur :

Dans le cadre des dispositions sanitaires Gouvernementales au moment de la compétition, l'organisateur veillera :

- à la qualité de l'accueil des participants (nombre de bénévoles susceptibles d'être mobilisés, dispositif d'accueil, infrastructures mises à disposition des participants telles que salles d'échauffement et/ou de détente, etc.).
- au nombre et à la qualité des courts.

Officiels :

Afin de garantir une certaine cohérence et un niveau de qualité optimal, la Commission Régionale d'Arbitrage IDF a la charge de la désignation des juge-arbitres, des arbitres et éventuellement des superviseurs de court sur l'ensemble des championnats.

- Juge arbitrage :

L'organisation sportive de l'ensemble des catégories des Championnats individuels de Ligue est attribuée à un juge-arbitre francilien. **Sébastien MARAIS** sera le Juge Arbitre coordinateur de l'ensemble des Championnats.

- **Arbitrage :**

L'arbitrage est organisé par le Pôle Arbitrage de la CRA IDF. Il est obligatoire pour l'ensemble des championnats Jeunes.

Les juges-arbitres adjoints présents le jour des compétitions peuvent avoir une fonction de « superviseurs » de courts en cas de parties non arbitrées.

Le Pôle Arbitrage de la CRA IDF établira les différentes listes des officiels désignés au minimum 15 jours avant le début de la compétition.

Le budget pour les officiels sera produit par la CRA IDF en rapport avec les recommandations d'indemnités franciliennes. La rétribution des officiels sera effectuée par la Ligue IDF.

Budget :

La Ligue prendra à sa charge, l'indemnisation des officiels, les balles, les trophées et récompenses, le cocktail de la remise des prix (à confirmer)

***** Informations complémentaires *****

Qualifiés par Comité



Principes de qualification : 2 listes :

- 1 joueur ne peut appartenir qu'à une seule liste.



Listes complémentaires :

- La liste est établie par les CTR sur des critères sportifs (classement, analyse des palmarès, âge, etc.)
- Pas de critère géographique (ex: appartenance à un Comité)
- Pour chaque catégorie, elle se compose d'une vingtaine de joueurs qui sont « ordonnancés »
- La liste est limitative
- Pour certaines catégories, il se peut que les tableaux comportent moins de 16 participants
- Avantages = conserver une homogénéité de niveaux, simplicité pour les organisateurs